Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251219-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 16 décembre 2025

Délibération n°2025-12-19	Classification 7.1 Décision budgétaire
PROJET DE SEJOUR A LA MONTAGNE (ALSH/ESPACE JEUNES) – FÉVRIER 2026	

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Centre culturel Le Triskell, Rue Mstislav Rostropovitch à Pont-l'Abbé,

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Jacques TANGUY
Rapporteur : Marie-Pierre LAGADIC

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Nombre de Votants (liste en annexe) : 28

EXPOSE :

Le centre de loisirs et l'espace jeunes organisent un séjour au à la montagne du 14 au 21 février 2026 à Gavarnie-Gèdre (Hautes-Pyrénées).

Le séjour sera l'occasion de proposer une découverte globale de la montagne à travers la culture locale et les sports d'hiver.

Le coût prévisionnel du projet est de 32 837,49 € pour 49 jeunes (14 jeunes de 12 à 17 ans et 35 enfants de 8 à 11 ans).

Un tarif spécifique pour ce séjour a été défini, à savoir une part fixe de 150 € associée à une part variable sur la base de la tarification en vigueur pour les séjours et camps et tenant compte des revenus fiscaux des familles.

Pour l'accueil de loisirs, les communes de Plobannalec-Lesconil et Loctudy étant conventionnées avec Pont-l'Abbé pour l'accueil des enfants de leurs communes, un avenant sera rédigé afin d'indiquer les conditions tarifaires du séjour pour la prise en charge du coût résiduel de leurs familles.

Vu l'avis favorable de la commission « enfance-jeunesse » du 26 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 27 novembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le tarif du séjour du 14 au 21 février 2026, à savoir une part fixe de 150 euros et une part variable en fonction de la grille tarifaire pour les familles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la prise en charge du coût de fonctionnement pour l'accueil collectif de mineurs de Pont-l'Abbé, les communes de Plobannalec-Lesconil et Loctudy.

Fait à Pont l'Abbé le 18 décembre 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902209-20251223-20251219-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard	X		
RICHARD Jean-Luc		X	POUVOIR à Stéphane LE DOARÉ
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle		X	POUVOIR à Olivier ANSQUER
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie	X		
MARCHAL Émilie	X		
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique		X	POUVOIR à Laurent CAVALOC
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 3

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ
Aurélie Larnicol, assistante de direction